Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_122

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Création des commissions permanentes de travail et d'études et désignation des membres

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération peut former des commissions, qui peuvent avoir un caractère permanent et qui sont alors constituées en début du mandat.

Ainsi, pour l'examen des affaires qui lui sont soumises et pour assurer la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil d'agglomération s'appuie sur ces commissions d'étude et de travail constituées en son sein.

Elles émettent un avis consultatif à la majorité des membres présents (sans qu'un quorum soit exigé) et peuvent avoir un rôle de proposition, mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Eu égard aux domaines de compétences de la Communauté d'agglomération et afin de permettre la participation effective des Élus communautaires à l'exercice de ces compétences et à la préparation des dossiers soumis à délibération du Conseil d'agglomération, il est proposé de créer les 7 commissions permanentes de travail et d'études suivantes :

- 1) **Commission "Administration générale, finances et performance publique"**
(Ressources humaines, affaires générales, finances, commande publique, affaires juridiques, communication, mutualisation, ingénierie aux communes, gestion du patrimoine bâti communautaire)

- 2) **Commission "Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages"**
(Développement économique, aménagement du territoire, aménagement et développement numérique du territoire, urbanisme, foncier, grands projets, transports et mobilités, habitat, politique du logement, renouvellement urbain)

- 3) **Commission "Attractivité touristique et valorisation du territoire"**
(Tourisme, sites remarquables, agriculture, ruralité, valorisation des productions locales et développement des circuits courts)

- 4) **Commission "Qualité de vie et proximité"**
(Équipements sportifs, culture, solidarités, politique de la ville, insertion professionnelle, formation, accès aux droits, santé)

- 5) **Commission "Transition écologique et énergétique"**
(Transition énergétique et développement durable, énergie, gestion et valorisation des déchets, innovation et économie circulaire)

- 6) **Commission "Risques majeurs"**
(Risques majeurs, prévention des inondations et eaux pluviales, milieux aquatiques, milieux naturels, PIDAF, risque incendie)

- 7) **Commission "Eau et assainissement"**
(Eau, assainissement, SPANC)

En outre, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter la composition des commissions.

A ce titre, les dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT in fine imposent de « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée ».

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

Aussi, les membres des commissions avec voix délibérative sont désignés par et au sein du Conseil d'agglomération, selon les principes suivants :

- les Vice-Présidents et Membres du Bureau délégués sont rattachés d'office à la commission correspondant à la thématique des délégations de fonction qui leur ont été accordées,
- chaque commune peut être représentée au sein de chaque commission,
- le Maire a la possibilité de proposer au Président de DPVa des élus municipaux qu'il souhaite voir siéger au sein de chaque commission, avec simple voix consultative.

Les commissions seront ainsi composées de 23 membres au maximum (un par commune), désignés au sein de l'assemblée délibérante, en sus des Vice-Présidents et Membres du Bureau délégués qui sont rattachés d'office à la commission correspondant à la thématique des délégations de fonction qui leur ont été accordées.

Il est rappelé que le Président de l'agglomération est président de droit de chaque commission. Toutefois, chacune des commissions désigne un Vice-Président qui les convoque et les préside, si le Président est absent ou empêché.

Dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur, les règles de fonctionnement des commissions sont les suivantes :

A. Rôle :
Les commissions sont un lieu d'échange et d'élaboration des projets. Elles instruisent les dossiers qui leur sont soumis et elles sont chargées, en particulier, d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Pour cela :

- La commission émet des avis motivés sur les questions soumises au Conseil d'agglomération entrant dans son champ de compétences.
- La commission est chargée de travailler sur tous projet entrant dans son champ de compétence ; dans ce cadre, ses travaux peuvent figurer de façon succincte dans le compte-rendu, mais ne font pas l'objet d'avis.

B. Convocation :
Toute convocation à une séance de commission est adressée aux conseillers communautaires membres et aux conseillers municipaux invités, soit par le Président, soit par son Vice-Président en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par voie dématérialisée.

La convocation contient l'indication du jour, de l'heure et du lieu de réunion, ainsi qu'un ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, il peut être raccourci par le Président ou le Vice-Président, sans être inférieur à un jour.

C. Publicité des séances :
Les séances des commissions de travail ne sont pas publiques. Toutefois, le Directeur Général des Services et les Directeurs Généraux Adjoints peuvent toujours être présents, ainsi que le ou les Directeur(s) concerné(s) par le champ de compétences de la commission.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

Enfin, le Président ou le Vice-président peuvent inviter toutes personnes qui, en vertu de leur expertise, pourront éclairer les travaux de la commission, ainsi que un ou plusieurs conseillers communautaires extérieurs à la commission, lorsque les dossiers le justifieront.

D. Les avis :
Les avis sont émis à main levée, sauf dans le cas où la majorité des membres présents demande un vote à bulletin secret. Aucun quorum n'est exigé.

L'avis est réputé favorable dès lors que la majorité des membres présents a voté pour (en cas de partage des voix, la voix du Président ou du Vice-Président est prépondérante).

E. Le compte-rendu de séance :
Un compte-rendu de séance sera rédigé avec mention des avis émis (détail : pour-contre-abstention).

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser la création des 7 commissions de travail et d'études susmentionnées,
- désigner les membres avec voix délibérative desdites commissions,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

N°1 - Commission "Administration générale, finances et performance publique"
(Ressources humaines, affaires générales, finances, commande publique, affaires juridiques, communication, mutualisation, ingénierie aux communes, gestion du patrimoine bâti communautaire)

Les 15 candidatures suivantes sont proposées :

- Daniel MARIA
- Gérald PIERRUGUES
- Alain BARALE
- François GIBAUD
- Christine PREMOSELLI
- Liliane BOYER
- Romain VACQUIER
- Franck AMBROSINO
- Nicolas DATCHY
- Cédric DUBOIS
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Anne-Marie AMOROSO
- Thierry PESCE
- Nathalie PEREZ-LEROUX

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

A l'issue du vote, les 15 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n°1 :

- Daniel MARIA
- Gérald PIERRUGUES
- Alain BARALE
- François GIBAUD
- Christine PREMOSELLI
- Liliane BOYER
- Romain VACQUIER
- Franck AMBROSINO
- Nicolas DATCHY
- Cédric DUBOIS
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Anne-Marie AMOROSO
- Thierry PESCE
- Nathalie PEREZ-LEROUX

N°2 - Commission "Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages"

(Développement économique, aménagement du territoire, aménagement et développement numérique du territoire, urbanisme, foncier, grands projets, transports et mobilités, habitat, politique du logement, renouvellement urbain)

Les 23 candidatures suivantes sont proposées :

- Hugues MARTIN
- Daniel MARIA
- Alain BARALE
- Danielle ADOUX-COPIN
- Sylvie FRANCIN
- Michel PONTE
- Sophie DUFOUR
- Lisa CHAUVIN
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Karine ALSTERS
- Liliane BOYER
- Romain VACQUIER
- Françoise LEGRAIEN
- Franck AMBROSINO
- Christine CHALOT-FOURNET
- Nicolas DATCHY
- Claude ALEMAGNA
- Cédric DUBOIS
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Bernard MIGLIOLI
- Nathalie GONZALES

A l'issue du vote, les 23 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études 833 :

- Hugues MARTIN
- Daniel MARIA
- Alain BARALE
- Danielle ADOUX-COPIN
- Sylvie FRANCIN
- Michel PONTE
- Sophie DUFOUR
- Lisa CHAUVIN
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Karine ALSTERS
- Liliane BOYER
- Romain VACQUIER
- Françoise LEGRAIEN
- Franck AMBROSINO
- Christine CHALOT-FOURNET
- Nicolas DATCHY
- Claude ALEMAGNA
- Cédric DUBOIS
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Bernard MIGLIOLI
- Nathalie GONZALES

N°3 - Commission "Attractivité touristique et valorisation du territoire"
(Tourisme, sites remarquables, agriculture, ruralité, valorisation des productions locales et développement des circuits courts)

Les 23 candidatures suivantes sont proposées :

- Jacques GERARD
- Daniel MARIA
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Jean-Yves FORT
- Sylvie FRANCIN
- Valérie MARCY
- Gil OLIVIER
- Christine CHALOT-FOURNET
- Stella ACCIARI
- Jacques BERTRAND
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Jean FOURISCOT
- Michèle PELASSY
- Olivier POMMERET
- Raymond GRAS
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Nadine DECARLIS

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

- Christine NICOLETTI
- Stéphan CERET
- Christine VILLELONGUE

A l'issue du vote, les 23 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n° 3 :

- Jacques GERARD
- Daniel MARIA
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Jean-Yves FORT
- Sylvie FRANCIN
- Valérie MARCY
- Gil OLIVIER
- Christine CHALOT-FOURNET
- Stella ACCIARI
- Jacques BERTRAND
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Jean FOURISCOT
- Michèle PELASSY
- Olivier POMMERET
- Raymond GRAS
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Nadine DECARLIS
- Christine NICOLETTI
- Stéphan CERET
- Christine VILLELONGUE

N°4 - Commission "Qualité de vie et proximité"
(Équipements sportifs, culture, solidarités, politique de la ville, insertion professionnelle, formation, accès aux droits, santé)

Les 16 candidatures suivantes sont proposées :

- Nadine DECARLIS
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Bernard BONNABEL
- Brigitte DUBOUIS
- Hugues BONNET
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Françoise LEGRAIEN
- Christine CHALOT-FOURNET
- Marie-Laure TORTOSA
- Claude PIANETTI
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Pierre GUINDEO
- Valérie MARCY
- Stéphan CERET

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

A l'issue du vote, les 16 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n°4 :

- Nadine DECARLIS
- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Bernard BONNABEL
- Brigitte DUBOUIS
- Hugues BONNET
- Nathalie PEREZ-LEROUX
- Françoise LEGRAIEN
- Christine CHALOT-FOURNET
- Marie-Laure TORTOSA
- Claude PIANETTI
- Valérie FLAUS
- Raymond GRAS
- Jean-Pierre GUINDEO
- Valérie MARCY
- Stéphan CERET

N°5 - Commission "Transition écologique et énergétique"
(Transition énergétique et développement durable, énergie, gestion et valorisation des déchets, innovation et économie circulaire)

Les 18 candidatures suivantes sont proposées :

- Georges ROUVIER
- Danielle ADOUX-COPIN
- Sophie DUFOUR
- Hugues BONNET
- François GIBAUD
- Thierry MENARD
- Valérie MARCY
- Philippe ROUX
- Nathalie GONZALES
- Francine FIORINI
- Cédric DUBOIS
- Alain CAYMARIS
- Michèle PELASSY
- Malika GUELLATI
- Sylvie FRANCIN
- Serge BALDECCHI
- Christophe CARRIERE
- Olivier POMMERET

A l'issue du vote, les 18 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n°5 :

- Georges ROUVIER
- Danielle ADOUX-COPIN

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

- Sophie DUFOUR
- Hugues BONNET
- François GIBAUD
- Thierry MENARD
- Valérie MARCY
- Philippe ROUX
- Nathalie GONZALES
- Francine FIORINI
- Cédric DUBOIS
- Alain CAYMARIS
- Michèle PELASSY
- Malika GUELLATI
- Sylvie FRANCIN
- Serge BALDECCHI
- Christophe CARRIERE
- Olivier POMMERET

N°6 - Commission "Risques majeurs"
(Risques majeurs, prévention des inondations et eaux pluviales, milieux aquatiques, milieux naturels, PIDAF, risque incendie)

Les 16 candidatures suivantes sont proposées :

- Jean-Yves FORT
- Bernard CHILINI
- Thierry MENARD
- Claude MARIN
- Gil OLIVIER
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Régis ROUX
- Jean-Pierre SOUZA
- Christophe CARRIERE
- Jacques GERARD
- Francine FIORINI
- Nathalie GONZALES
- René DIES
- Philippe ROUX

A l'issue du vote, les 16 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n°6 :

- Jean-Yves FORT
- Bernard CHILINI
- Thierry MENARD
- Claude MARIN
- Gil OLIVIER
- Cédric DUBOIS
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

- Régis ROUX
- Jean-Pierre SOUZA
- Christophe CARRIERE
- Jacques GERARD
- Francine FIORINI
- Nathalie GONZALES
- René DIES
- Philippe ROUX

N°7 - Commission "Eau et assainissement"
(Eau, assainissement, SPANC)

Les 19 candidatures suivantes sont proposées :

- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Claude MARIN
- Valérie MARCY
- Liliane BOYER
- Raymond GRAS
- Cédric DUBOIS
- Christophe CARRIERE
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Thierry PESCE
- Jacques GERARD
- Claude ALEMAGNA
- Nathalie GONZALES
- Olivier POMMERET
- Nicolas DATCHY

A l'issue du vote, les 19 candidats sont élus comme suit : 65 voix pour.

Sont ainsi membres de la commission permanente de travail et d'études n°7 :

- Georges ROUVIER
- Alain BARALE
- Marie-Josée MAUREL
- Pierre PENEL
- Claude MARIN
- Valérie MARCY
- Liliane BOYER
- Raymond GRAS
- Cédric DUBOIS
- Christophe CARRIERE
- Serge BALDECCHI
- Albert DAVID
- Alain CAYMARIS
- Thierry PESCE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_122-DE

- Jacques GERARD
- Claude ALEMAGNA
- Nathalie GONZALES
- Olivier POMMERET
- Nicolas DATCHY

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.